



Affichée le  
4 octobre 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

## Conseil de Communauté de communes

### Extrait du registre des délibérations Séance du 24 septembre 2024

Conseillers en exercice : 38  
Conseillers titulaires présents : 32  
Pouvoirs : 6  
Votants : 38

Date de convocation : 16 septembre 2024  
Date d'affichage : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Christelle Gomes, responsable du secrétariat général de la Communauté de communes, qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

#### Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Monsieur BENSAL Malek, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur BENOÎT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

#### Avaient donné pouvoir :

Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur GHOZLAND Cyril  
Monsieur MARCOUX Frédéric à Madame BARNET Suzanne  
Madame DEVRIENDT Laëtitia à Madame PALOMARES Aline  
Monsieur MATHÉROT Olivier à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul  
Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Josyane Méléard, secrétaire de séance.

**Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy**

**DÉLIBÉRATION N°046/2024**

**OBJET : CRÉATIONS D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Madame Josyane Méléard, vice-présidente en charge de l'administration générale, relatif aux créations d'emplois et à la modification du tableau des effectifs ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3, R. 2313-8 ;

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** le dernier tableau des effectifs adopté par délibération n°028/2023 du Conseil communautaire en date du 13 juin 2023 ;

**Considérant** la nécessité de remplacer deux agents ayant bénéficié d'une mobilité interne ;

**Considérant** la nécessité de renforcer le pôle développement économique afin d'accompagner les entreprises et de développer l'attractivité du territoire ;

**Considérant** le besoin de sécuriser d'avantage les procédures de commande publique et de renforcer le pôle finances de la collectivité ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Administration générale » en date du 5 septembre 2024 ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2024 ;

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,**

**- Autorise la création :**

- **D'un emploi d'attaché (filière administrative, catégorie A, à temps complet) ;**
- **De deux emplois de rédacteurs (filière administrative, catégorie B, à temps complet) ;**
- **D'un emploi de technicien (filière technique, catégorie B, à temps complet) ;**

- Dit que le tableau des effectifs est modifié, en conséquence, comme suit :

Filière	Cadre D'emplois	Grades	Nombre de postes existants	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes vacants	Nombre de postes créés
<b>Emplois permanents</b>						
<b>Administrative</b>	Attaché	Attaché Attaché principal	9	9	0	1
	Rédacteur	Rédacteur Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe, Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	3	1	2
	Adjoint administratif	Adjoint Administratif Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe, Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8	8	0	0
<b>Total</b>			<b>22</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Technique</b>	Ingénieur	Ingénieur Ingénieur principal de 2 <sup>e</sup> classe Ingénieur principal de 1 <sup>ère</sup> classe,	1	1	0	0
	Technicien	Technicien Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	2	1	1
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	1	0	1	0
	Adjoint technique	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	6	0	0
<b>Total</b>			<b>11</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Emploi non permanent</b>						
<b>Tech.</b>	Ingénieur	Ingénieur, ingénieur principal 1e classe, ingénieur principal 2e classe	1	0	1	0
<b>Total</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Total CCPB</b>			<b>34</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

- Autorise que les postes susmentionnés puissent être pourvus par voie contractuelle, sur la base des articles L. 332-8 à L. 332-12 du Code général de la fonction publique ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024 (chapitre 012).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 24 septembre 2024

Le Président,  
Jean-François Oneto,



La secrétaire de séance,  
Josyane Méléard,



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77 000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*